Nations Unies A/56/158

Assemblée générale

Distr. générale
3 juillet 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session
Point 21 b) de la liste préliminaire*
Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours d'urgence en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : assistance économique spéciale à certains pays ou régions

Assistance et coopération internationales en faveur de l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application des résolutions 49/21 I, 50/58 B, 52/169 G et 54/96 E de l'Assemblée générale, en date des 20 décembre 1994, 12 décembre 1995, 16 décembre 1997 et 22 décembre 1999, respectivement. Il contient une description des activités de coopération internationale conduites par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organes, organismes et programmes des Nations Unies d'août 1999 à avril 2001 pour aider les pays d'Amérique centrale à mettre en oeuvre une nouvelle stratégie de développement durable dans la région.

2. Dans sa résolution 49/21 I, l'Assemblée générale a souligné la nécessité de mettre au point un nouveau programme de coopération internationale en faveur de l'Amérique centrale, qui soit conforme aux priorités énoncées dans la Déclaration d'engagements adoptée par le Comité de suivi de la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale et à celles de l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale (ALIDES). L'Assemblée a appuyé l'action des gouvernements des États d'Amérique centrale qui cherchaient, conformément à leurs engagements, à atténuer la pauvreté extrême et à promouvoir un développement humain durable, et elle leur a demandé instamment de redoubler d'efforts pour mettre en oeuvre des politiques et programmes à cet effet. L'Assemblée a en outre souligné que la communauté internationale devait continuer de soutenir ces efforts et a prié le Secrétaire général, les organismes des Nations Unies et en particulier le PNUD de s'employer sans relâche à mobiliser les efforts pour rendre viable la nouvelle stratégie de développement intégré en Amérique centrale; et invité instamment tous les États, organisations intergouvernementales, institutions financières internationales, organes et institutions spécialisées des Nations Unies et organisations régionales et sous-régionales à continuer de fournir l'appui nécessaire à la réalisation des buts et objectifs de la nouvelle stratégie de développement intégré en Amérique centrale.

* A/56/50.

01-45271 (F) 070801 080801
0145271

3. Dans sa résolution 50/58 B, l'Assemblée générale a souligné qu'il importait d'appuyer et de consolider le nouveau programme de coopération et d'assistance économique internationales en faveur de l'Amérique centrale et a réaffirmé que seule la solution des problèmes politiques, économiques, sociaux et écologiques, qui sont la cause des tensions et conflits dont souffre la société, permettrait de sauvegarder les acquis et de garantir une paix ferme et durable en Amérique centrale.

4. Dans sa résolution 54/96 E, l'Assemblée générale a souligné qu'il importait d'appuyer et de renforcer les efforts que font les pays d'Amérique centrale pour appliquer le Cadre stratégique visant à réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et les effets de ces dernières en Amérique centrale, adopté par les présidents de ces pays en 1999, ainsi que les projets et programmes du plan quinquennal pour l'Amérique centrale (voir A/54/630, annexe). L'Assemblée générale a pris note avec satisfaction des progrès réalisés dans l'application du programme de coopération sous-régionale en Amérique centrale lancé par le Programme des Nations Unies pour le développement ainsi que de l'initiative tendant à renforcer de manière novatrice la notion de couloir biologique méso-américain. Elle a également reconnu l'importance des travaux préparatoires à la réunion du Groupe consultatif de la Banque interaméricaine de développement sur les aspects régionaux de la reconstruction et de la transformation de l'Amérique centrale, qui devait se tenir à Madrid en 2000 sous les auspices du Gouvernement espagnol. Elle a enfin à nouveau souligné que la communauté internationale devait continuer de coopérer avec les pays d'Amérique centrale pour promouvoir le développement durable et consolider la paix, la liberté et la démocratie dans la région.

5. Le Groupe régional consultatif pour le renforcement de l'intégration et de la coopération en Amérique centrale s'est réuni à Madrid les 8 et 9 mars 2001, sous la présidence de la Banque interaméricaine de développement et à l'invitation du Gouvernement espagnol. Le principal thème de la réunion était la révision de la stratégie régionale de renforcement de l'intégration et de la coopération régionales et la contribution que celles-ci pouvaient apporter à la réduction de la pauvreté, l'accélération de la croissance durable et la promotion de la compétitivité pour donner aux pays de la région les moyens de faire face à la concurrence sur les marchés mondiaux. Le Secrétaire général du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SIAC) a présenté la stratégie régionale, intitulée « La transformation et la modernisation de l'Amérique centrale au XXIe siècle ». Au cours de la réunion, des représentants du SIAC ont présenté des rapports sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des plans nationaux de reconstruction et de transformation au cours des deux années qui ont suivi la réunion de Stockholm, au nom des gouvernements d'Amérique centrale, du Groupe de suivi de Stockholm, de la BID et de la société civile d'Amérique centrale. Selon le consensus qui s'est dégagé au cours de la réunion, des progrès notables ont été réalisés dans la mise en oeuvre des principes de la Déclaration de Stockholm. Toutefois, les effets des cyclones Mitch et Keith et des tremblements de terre en El Salvador ont mis en évidence la vulnérabilité écologique et sociale de la région d'Amérique centrale aux catastrophes naturelles et la nécessité de redoubler d'efforts pour trouver des solutions cohérentes viables à long terme aux problèmes de développement de la région.

6. Le présent rapport fait référence aux efforts de relèvement déployés par les gouvernements et les populations des pays d'Amérique centrale à la suite des ravages causés par les catastrophes naturelles. Ce processus de reconstruction a été l'occasion de transformer les sociétés de ces pays conformément au cadre défini par l'ALIDES et de relancer l'aide internationale à ces pays pour faire de la région une zone de paix, de démocratie et de développement.

II. Le cadre macroéconomique

7. Selon la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), le taux de croissance de l'économie de la région de l'Amérique centrale s'est considérablement ralenti en 2000. Le produit intérieur brut (PIB) moyen de la région de l'Amérique centrale a progressé au taux annuel de 2,8 %, contre 4,5 % en 1999 et 5,2 % en 1998. Par conséquent, le produit par habitant n'a augmenté que de 0,3 %, ce qui est imputable en grande partie au ralentissement de l'économie costa-ricienne. De fait, si l'on exclut le Costa Rica, le PIB des quatre autres pays (El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua) a augmenté, passant de 3,1 % en 1999 à 3,4 % en 2000. Les déséquilibres extérieurs et budgétaires qui ont affecté la région n'ont cependant pas compromis la stabilité macroéconomique. Le PIB du Panama n'a progressé

und_gen_n0145271_docu_n

que de 2,5 % en 2000 contre 3,0 % en 1999 et plus de 4 % en 1997 et 1998. À Belize, le PIB a augmenté de 6 % en 2000, soit un taux légèrement inférieur aux 6,4 % enregistrés en 1999, après le creux de 1998 (1,3 %). En 2000, la croissance du PIB par habitant a été soutenue, s'établissant à 3,3 %.

8. La croissance modérée de l'économie de la région de l'Amérique centrale est principalement due au ralentissement de la progression des exportations régionales et à l'adoption de politiques budgétaires et monétaires visant à préserver la croissance économique sans sacrifier la stabilité interne et externe, ainsi qu'aux incertitudes qu'ont suscitées les élections au Nicaragua et le changement de gouvernement au Guatemala. La politique économique a eu pour effet de freiner l'augmentation de la demande intérieure, en réduisant l'investissement privé et en entraînant une légère croissance de la consommation publique. D'une façon générale, les gouvernements qui ont réduit leurs dépenses ont diminué leurs investissements en capital.

9. L'activité économique régionale a été affectée par l'augmentation du coût des combustibles, la contraction du crédit, accompagnée d'une hausse des coûts financiers et l'augmentation des tarifs des services publics. À l'inverse, les prix à l'importation de plusieurs produits ont baissé, en particulier ceux des biens d'équipement et des biens de consommation durables. Au cours des dernières années, l'expansion économique des deux pays les plus dynamiques, le Costa Rica et El Salvador, s'est ralentie (s'établissant à 1,4 % et 2,5 %, respectivement). Au Costa Rica, ce ralentissement est imputable à la baisse des exportations. En El Salvador, elle tient aux politiques monétaires restrictives mises en oeuvre pour lutter contre l'inflation et préserver la stabilité du taux de change. Au cours de l'année qui a suivi la mise en place du nouveau gouvernement, le Guatemala a enregistré un taux de croissance (3,5 %), pratiquement identique à celui de la période précédente. Après une contraction de près de deux points de pourcentage au cours de l'année précédente, l'économie du Honduras a connu une reprise marquée (3,8 %) due à l'augmentation de la demande intérieure, notamment aux investissements faits dans le cadre de la reconstruction qui a suivi les ravages provoqués par le cyclone Mitch en 1998. Au Nicaragua, l'économie a progressé de 5,3 % en 2000, soit un taux inférieur de deux points de pourcentage à celui de 1999. La demande intérieure a été freinée par la baisse des investissements privés, imputable à la contraction du crédit et à des coûts financiers élevés. Les incertitudes liées aux élections et les politiques monétaires et budgétaires suivies au cours de la première partie de l'année ont également contribué à ces résultats.

10. Le taux de croissance des exportations de marchandises (franco à bord) de la région d'Amérique centrale a considérablement diminué, tombant de 6,4 % en 1999 à 2 % en 2000. Dans tous les pays, à l'exception du Costa Rica où les exportations ont chuté de 11 %, les exportations ont progressé grâce aux exportations du secteur des produits non traditionnels et au développement des activités de montage dans les zones franches. La décision prise par les États-Unis d'accorder de nouveaux avantages tarifaires dans le cadre de la Caribbean Basin Initiative jusqu'en septembre 2008 a été d'une très grande importance. Les exportations des principaux produits traditionnels n'ont augmenté que de 2,6 %, après avoir chuté de 22,4 % en 1999. Les exportations de café se sont redressés (+ 8,5 %), de même celles de produits à base de viande (+ 12,4 %) tandis que les exportations de bananes et de sucre ont chuté (de 5,8 % et 6,3 %, respectivement). Après un fort ralentissement en 1999, dû à la diminution des achats des pays d'Amérique latine qui avait affecté les activités de réexportation de la zone franche de Colon, les exportations du Panama ont progressé de 7,1 %.

11. En 2000, les importations de marchandises ont progressé de 7 %, soit un taux supérieur à celui de l'année précédente (4 %). Les achats extérieurs ont été en hausse dans tous les pays à l'exception du Nicaragua. L'augmentation des prix du pétrole a largement contribué à celle de la valeur des importations dans la mesure où les achats de biens d'investissement de la région ont diminué tandis que l'augmentation des importations de biens de consommation, qui avait été quasiment nulle en 1999, est restée modérée. La hausse des cours du pétrole a été l'un des principaux facteurs de la dégradation des termes de l'échange.

12. En 2000, le déficit régional de la balance des paiements courants a atteint 3 424 200 000 dollars (soit 6,1 % du PIB régional), ce qui représente une augmentation de 250 millions de dollars par rapport à l'année 1999. À l'exception du Costa Rica et du Nicaragua, le déficit du commerce de biens et de services s'est sensiblement creusé dans tous les pays. Les entrées de capitaux extérieurs, et notamment les investissements étrangers directs, ont été inférieures à celles de l'année 1999, tandis que les transferts privés, principalement

familiaux, ont continué à augmenter et ont eu un effet positif important dans la majorité des pays. Malgré la diminution des soldes des comptes de capitaux et des comptes financiers, les réserves internationales nettes de la région et la valeur, exprimée en dollars, de sa base monétaire ont augmenté, tandis que les taux de change sont restés stables.

13. En 2000, la dette publique extérieure de la région de l'Amérique centrale atteignait 19 milliards 340 millions de dollars, ce qui représente une baisse nominale (2 %) pour la première fois depuis 1997. La dette extérieure a légèrement augmenté au Panama (2,5 %). Il convient de mentionner qu'en 2000, le Honduras et le Nicaragua ont atteint le « point de décision » qui leur permet de bénéficier des dispositions prévues dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Leurs dettes pourraient diminuer considérablement à condition qu'ils respectent certains critères relatifs à la réduction de la vulnérabilité sociale et écologique, à la transparence dans l'utilisation des ressources publiques, et au renforcement du secteur financier et réalisent des progrès en matière de gouvernance et de participation de la société civile.

14. L'inflation s'est maintenue au même niveau qu'en 1999, malgré la hausse des prix internationaux du pétrole. Le taux d'inflation annuel a légèrement diminué au Honduras (de 10,9 % à 10,6 %) tandis qu'il est resté pratiquement inchangé au Costa Rica et au Guatemala (autour de 10 % et de 5 %, respectivement), a augmenté en El Salvador (où il a atteint 4,3 % après une déflation de 1 % en 1999) et au Nicaragua (de 7,2 % à 9,9 %). Au Panama, l'inflation a été de 1,4 %, contre 1,5 % en 1999. En matière de taux de change, la situation n'a guère évolué.

15. En 2000, les pays d'Amérique centrale ont continué à promouvoir des politiques économiques qui visaient principalement à préserver la stabilité macroéconomique des années précédentes. D'une façon générale, les politiques économiques ont continué à être conçues dans le cadre de programmes d'appui financier convenus entre les pays et les institutions financières internationales, en particulier le FMI, qui ont facilité l'accès à de nouvelles ressources financières et, dans certains cas, la restructuration ou la réduction de la dette extérieure. Le déficit de financement, rapporté au PIB, a légèrement augmenté à la suite du ralentissement de l'activité économique et de la diminution des droits de douane, de la hausse des traitements dans le secteur public et de l'augmentation des dépenses dans le secteur des infrastructures et dans le secteur social. Il est important de souligner que la persistance de déficits budgétaires et le haut niveau de la dette intérieure de certains pays (particulièrement du Costa Rica) constituent une lourde charge pour les finances publiques.

III. Activités de coopération

16. À la suite de la demande présentée à l'Assemblée générale par les gouvernements d'Amérique centrale en 1996, le PNUD a lancé un nouveau programme de coopération sous-régionale après avoir consulté les gouvernements, les organisations de la société civile et les organismes de coopération et, compte dûment tenu des priorités arrêtées par les présidents des États d'Amérique centrale lors des sommets.

17. Le programme sous-régional portait sur trois grands domaines d'action : la paix et la gestion démocratique des affaires publiques; le développement économique et social; le développement durable et l'environnement. Le programme a été lancé grâce à une mise de fonds initiale du PNUD, ultérieurement complétée par les dons généreux des donateurs bilatéraux.

18. Le programme sous-régional du PNUD et les programmes nationaux des organismes des Nations Unies ont été examinés compte tenu des débats qui ont eu lieu et des accords qui ont été conclus lors de la deuxième réunion du Groupe consultatif pour la reconstruction et la transformation de l'Amérique centrale, organisée par la Banque interaméricaine de développement et le Gouvernement suédois, à Stockholm, du 25 au 28 mai 1999. Lors de cette réunion, les gouvernements de la région, les principaux donateurs et les représentants de la société civile ont réitéré leur volonté de favoriser la démocratisation et le développement humain durable en Amérique centrale. Dans la Déclaration de Stockholm, ils se sont engagés à partager la responsabilité de réduire la vulnérabilité sociale et écologique de la région (but principal); à reconstruire et transformer l'Amérique centrale selon les principes intégrés de transparence et de bonne gouvernance; à consolider la démocratie et la bonne gouvernance, à renforcer le processus de décentralisation, avec la participation active de la société civile; à promouvoir le respect des droits de l'homme (objectif permanent); à promouvoir l'égalité des sexes et des droits des enfants, groupes ethniques et d'autres minorités devant faire l'objet d'une attention particulière. Ils se sont

und_gen_n0145271_docu_n

également engagés à coordonner l'aide des donateurs et à faire plus pour réduire le fardeau de la dette extérieure des pays de la région.

19. Les programmes ont à nouveau été réexaminés lors des préparatifs et de la conclusion des travaux du Groupe régional consultatif pour le renforcement de l'intégration et de la coopération en Amérique centrale, qui, on l'a vu plus haut, s'est tenu à Madrid en mars 2001. Au niveau régional, les quatre principaux objectifs sont : a) la réduction des vulnérabilités sociales, économiques et écologiques; b) la transformation des secteurs productifs; c) la gestion durable des ressources naturelles; et d) une participation accrue de la société civile au développement.

20. Il convient de souligner que les organismes du système des Nations Unies ont travaillé en équipe afin d'aider les pays de la région à préparer les réunions des groupes consultatifs et ont agi de manière coordonnée afin de modifier leurs programmes de coopération en fonction des faits nouveaux intervenus en matière de développement et des priorités établies par les pays.

IV. Paix et gestion démocratique des affaires publiques

A. Appui au consensus

21. Au niveau régional, le projet du PNUD sur l'état de la région, qui a fait l'objet d'un rapport régional publié par le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA) au milieu de l999, a permis de continuer d'assurer un suivi systématique du développement humain et de l'intégration en Amérique centrale. Le projet a été élaboré à la suite de larges consultations en vue de fournir des données fiables et à jour sur les succès remportés dans la sous-région en matière de développement humain durable depuis la fin des conflits et a été l'occasion pour divers membres de la société civile de faire connaître leur contribution au processus de développement. La dernière phase du projet, qui mettait l'accent sur la diffusion des conclusions du rapport, visait à susciter un débat entre les gouvernements, les organisations de la société civile, les collectivités et le secteur privé. Des ateliers nationaux et des réunions régionales ont été organisés et ont rassemblé des responsables gouvernementaux et des dirigeants politiques de haut niveau, ainsi que des représentants de la société civile et des organisations communautaires.

22. Au niveau national, les organismes des Nations Unies ont continué, en El Salvador, au Guatemala et au Nicaragua, d'oeuvrer au consensus et à la consolidation de la paix dans le but de faciliter les réformes qui doivent être entreprises si l'on veut s'attaquer aux causes fondamentales des conflits en Amérique centrale. Le PNUD a joué un rôle central dans la mobilisation des ressources extérieures et intérieures en faveur de la paix et dans la coordination de l'aide internationale et de l'aide de l'ONU en faveur du processus de paix. De plus, avec ses partenaires du système des Nations Unies, en particulier le Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU, le PNUD s'est efforcé de définir des positions communes sur les aspects essentiels du processus de paix, ce, au nom de l'ONU et de la communauté internationale. L'UNICEF a financé des activités de relèvement au lendemain des conflits, facilité l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, encouragé le respect des droits de la femme et des droits fondamentaux et travaillé pour le développement humain.

23. En El Salvador, les organismes des Nations Unies ont facilité le dialogue entre le Gouvernement et la société civile concernant le processus de transformation et de reconstruction envisagé, qui prend en compte les divers problèmes du relèvement. Après la fermeture du Groupe de soutien de l'ONU le 30 juin 1998, le PNUD a été chargé de suivre les questions en suspens liées au processus de paix et de faciliter sa mise en oeuvre par les parties, en collaboration étroite avec les donateurs.

24. Au Guatemala, le mandat confié aux organismes des Nations Unies, qui consiste à faciliter l'application des accords de paix, fait intervenir des activités allant de la vérification de l'application des accords par la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) à la réalisation d'études diagnostiques et l'exécution de projets de coopération. Les activités d'appui au consensus impliquent le bon fonctionnement de mécanismes fondés sur la participation pour assurer la gestion de l'application des accords de paix. Ces mécanismes permettent à des parties touchées, occupant une place essentielle, de s'assurer que les engagements pris sont bien respectés et qu'on s'efforce par la même occasion de s'attaquer aux causes fondamentales des conflits. Au Guatemala, l'appui apporté par le PNUD à la Commission technique pour la réinstallation des populations déracinées constitue un exemple de cette participation. Le PNUD a coordonné les tra-

vaux de la Commission au nom de la communauté des donateurs. Un autre exemple est fourni par le Pacte fiscal, instrument qui vise à dégager un consensus sur les principes fondamentaux permettant d'orienter les décisions à prendre en vue d'atteindre les objectifs fixés dans les accords de paix. Le PNUD a fait office de secrétariat technique et a contribué, en coopération avec le FMI et la BID notamment, à l'élaboration de propositions techniques.

25. Au Nicaragua, les organismes des Nations Unies ont aidé à dégager un consensus sur des questions fondamentales de développement dans ce pays sorti lui aussi d'un conflit. Suite à la demande faite par le Président de la République lors de la Réunion du Groupe consultatif tenue à Washington le 23 mai 2000, le PNUD a apporté un appui au Conseil national pour la planification économique et sociale dans le cadre du dialogue national. Il a en outre facilité de larges consultations entre le Gouvernement et la société civile d'une part, et entre ceux-ci et la communauté internationale de l'autre, sur les stratégies en cours d'élaboration en vue du relèvement national, à adopter par le Groupe consultatif. De son côté, l'UNICEF, par le biais de son programme intitulé « Politique sociale et développement communautaire », aide à élaborer des mesures d'intérêt général conformes aux accords nationaux, dans l'esprit du consensus entre l'État et la société civile et tendant à améliorer la répartition des revenus et à garantir la jouissance des droits économiques et sociaux.

26. Au Honduras, en 2000, le PNUD a participé à la création du Forum pour la consolidation de la démocratie, initiative qui a reçu l'appui de la communauté internationale et qui vise à faciliter la tenue d'un débat réfléchi sur les principaux problèmes de développement du pays en vue de créer un consensus social durable. Il existe d'autres mécanismes importants tels que le processus d'action concertée mené dans le cadre de la Stratégie d'atténuation de la pauvreté, auquel participent des organisations de la société civile ainsi que le Groupe consultatif pour la reconstruction et la transformation nationales. Le système des Nations Unies participe aux réunions du G-8 aux côtés d'autres membres de la communauté internationale en vue de faciliter la coordination des activités menées dans le cadre de la coopération internationale et le suivi de la Déclaration de Stockholm pour ce qui est des activités menées conjointement par le Gouvernement et la société civile.

27. Au Panama, à la demande de la présidence de la République et des autorités responsables du canal de Panama, le PNUD a appuyé le dialogue national sur l'élargissement du canal de Panama (2000). Des groupes organisés de plus de 25 secteurs ont participé à un processus de consultation visant à examiner les futures possibilités du canal de Panama, y compris la possibilité d'engager de nouveaux investissements pour permettre la navigation de cargos d'un plus fort tonnage.

28. Au Costa Rica, l'élaboration du rapport sur l'État de la nation, financée par le PNUD et l'Union européenne, a permis d'offrir un cadre de discussion et de consensus sur des questions importantes d'intérêt général.

B. Renforcement des institutions démocratiques

29. À l'échelon régional, la phase actuelle du programme financé à l'aide du Fonds d'affectation spéciale PNUD/Gouvernement espagnol touche à sa fin. Les ressources ainsi dégagées ont permis d'encourager le processus de réforme et la mise en place des institutions dans les domaines de la justice, l'aide juridictionnelle, la sûreté publique, la décentralisation et l'administration fiscale.

30. Plusieurs donateurs bilatéraux ont alloué des ressources au PNUD pour promouvoir le renforcement des institutions démocratiques au niveau national. Au Guatemala et au Honduras, des programmes en matière d'administration publique portant sur plusieurs années ont été élaborés et commencent à être mis en oeuvre grâce à un don du Gouvernement suédois d'un montant supérieur à 50 millions de dollars. Ces programmes visent notamment à appuyer la création et l'implantation d'organismes de défense des droits de l'homme, de tribunaux, de bureaux d'aide juridictionnelle et d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales.

31. Le renforcement des organisations de la société civile et du respect des droits de l'homme en Amérique centrale est un domaine d'activité prioritaire pour les organismes des Nations Unies. Après avoir mis au point le programme intitulé « Partenaires pour le développement » (1996-1999), le PNUD a entrepris en 2001 de lancer, de concert avec le Gouvernement guatémaltèque, des programmes dans les domaines des droits de l'homme, de la justice et de la réconciliation. La mise

und_gen_n0145271_docu_n

en oeuvre par le PNUD et la MINUGUA du programme destiné à consolider l'état de droit s'est poursuivie en 2000. La deuxième phase du programme lancée avec l'aide du Gouvernement norvégien a permis d'élargir son champ d'action pour y inclure les droits de l'homme et la réconciliation nationale et d'encourager les initiatives de la société civile visant à appliquer les recommandations de la Commission de la vérité qui a publié son rapport en 1999. En 2000, l'UNICEF et la MINUGUA ont oeuvré en étroite collaboration et ont en outre élaboré conjointement le premier rapport de vérification consacré aux enfants, qui s'intitule « La situation des enfants et des adolescents dans le cadre du processus de paix au Guatemala ».

32. Dans le domaine des droits de l'homme également, de septembre 1997 à juin 2000, le PNUD et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont exécuté ensemble un projet intitulé « Renforcement des capacités nationales dans le domaine des droits de l'homme ». Cette initiative unique en son genre a permis d'offrir aux membres des organisations gouvernementales et non gouvernementales un programme de formation destiné à encourager l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Dans le cadre de ce projet, un appui a également été apporté en vue de renforcer les capacités institutionnelles du Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme, afin qu'il puisse recevoir des dénonciations de violations des droits de l'homme, y compris des droits des peuples et communautés autochtones, et mener des enquêtes.

33. La coopération apportée par les organismes des Nations Unies a eu des résultats importants dans le domaine de la justice. Le projet du PNUD intitulé « Renforcement de l'état de droit, de l'appareil judiciaire et des juges de paix », qui a été mis en oeuvre au Guatemala de novembre 1998 à décembre 2000, a permis d'améliorer l'accès à la justice en contribuant à moderniser la structure de l'appareil judiciaire, en offrant une formation aux juges et en mettant en place un système de règlement parallèle des conflits. Ce projet contribue à consolider l'état de droit et le processus de la paix et permet d'apporter un appui à la Cour suprême et à la Commission pour le renforcement de la justice qui est devenue un instrument important pour l'évaluation du processus de réforme judiciaire au Guatemala. Il y a lieu de souligner que, dans ce pays, la modernisation de la justice s'effectue de manière coordonnée, avec la participation active de la communauté internationale.

34. L'amélioration de la sûreté publique est également un but prioritaire de la coopération. Au Guatemala, des efforts sont déployés depuis 1998 en vue de renforcer le Ministère de l'intérieur et le Groupe de coordination des activités destinées à moderniser le secteur de la justice, qui sert d'interlocuteur pour toutes les questions relatives à la justice pénale. En outre, un appui a été apporté aux efforts faits en vue de mettre en place la police nationale civile et de renforcer le système pénitentiaire et une assistance technique a été offerte à la nouvelle force de police civile, conformément aux dispositions énoncées dans les accords de paix.

35. En ce qui concerne la démobilisation et la réinsertion des combattants démobilisés, le PNUD joue un rôle important pour prévenir ou limiter autant que possible les risques de conflits sociaux à l'avenir en aidant les combattants démobilisés à trouver d'autres moyens de subvenir à leurs besoins. Cela est particulièrement important dans des pays qui sortent d'un conflit, comme El Salvador et le Guatemala.

36. La décentralisation et la consolidation des pouvoirs locaux sont essentielles pour renforcer les moyens d'action des communautés et promouvoir la démocratisation. Ce domaine d'activité porte notamment sur l'élaboration de modèles de décentralisation politique et fiscale, l'établissement de mécanismes fondés sur la participation permettant d'assurer une planification stratégique à l'échelon local, l'aménagement du territoire, la mise en valeur du capital social et la formation des autorités municipales. Plusieurs organismes des Nations Unies ont acquis une expérience dans ce domaine, notamment l'Organisation panaméricaine de la santé/Organisation mondiale de la santé (OPS/OMS), le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP, la Banque mondiale et le Programme alimentaire mondial (PAM) et jouent un rôle important pour aider les populations rurales et les collectivités locales à adopter des méthodes fondées sur la participation, pour mettre en place des capacités locales de gestion du développement et pour renforcer le rôle des municipalités. Au Nicaragua, les organismes des Nations Unies parrainent un programme de relèvement des établissements humains qui sera exécuté par le PNUD, l'UNICEF, le PAM, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le FNUAP. Au Honduras, ils financent des projets élaborés par les collectivités elles-mêmes. En

El Salvador, ils ont collaboré avec les pouvoirs locaux pour mieux gérer la planification du développement, avec la participation de différents secteurs. Au Guatemala, les organismes des Nations Unies ont aidé le Gouvernement à concevoir une politique de décentralisation permettant aux autorités municipales d'obtenir des crédits à long terme, qui a fait l'objet d'un débat national. Ils offrent également des cours de planification ou gestion financière aux municipalités. À Panama, le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF ont apporté un soutien à l'Alliance pour la décentralisation et le développement local, qui rassemble des élus municipaux, des organisations autochtones et des établissements d'enseignement.

37. Au Guatemala, les organismes des Nations Unies exécutent des programmes qui visent précisément à réinstaller les groupes déplacés et à faire appliquer l'Accord relatif à la reconnaissance de l'identité et des droits des populations autochtones. Depuis 2001, le PNUD facilite la mise en application des recommandations de la Commission chargée de faire la lumière sur le passé préconisant le lancement d'un programme d'exhumation des corps des victimes du conflit armé. Ayant mobilisé plus de 80 millions de dollars de ressources provenant d'institutions bilatérales et multilatérales, il appuie les efforts de réconciliation menés à l'échelle des collectivités dans la région qui a été le théâtre des conflits et l'élaboration d'une stratégie d'accès à la propriété foncière.

V. Développement économique et social

A. Vulnérabilité sociale et élimination de la pauvreté

38. Lors de la réunion du Groupe consultatif tenue à Stockholm, les gouvernements d'Amérique centrale sont convenus que la réduction de la vulnérabilité sociale et écologique est le but de la reconstruction et de la transformation de la région. La catastrophe causée par l'ouragan Mitch et ses conséquences disproportionnées pour les populations pauvres de la région ont montré que la réduction de la « vulnérabilité » doit être fondée sur une approche intégrée et multidimensionnelle, englobant un ensemble de questions liées au développement, telles que l'atténuation de la pauvreté, l'éducation, la santé, la sécurité alimentaire, les risques écologiques, de même que les inégalités fondées sur le revenu, le sexe ou l'appartenance ethnique. En 2000, les organismes des Nations Unies ont accompli des progrès notables dans ce domaine grâce au système de coordonnateurs résidents, constitué en équipe d'appui aux gouvernements et aux sociétés de l'Amérique centrale. Des bilans communs de pays ont été réalisés au Costa Rica, au Guatemala, au Honduras, au Nicaragua et au Panama.

39. De concert avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, le PNUD a achevé une série d'études diagnostiques qui ont servi de base à l'élaboration des documents nationaux de stratégie de réduction de la pauvreté. Avec le système des Nations Unies, il a aidé le Honduras et le Nicaragua à participer à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), et les gouvernements à mettre en place des mécanismes de consultation avec divers secteurs de la société. De plus, au Nicaragua, avec la coopération danoise, au sein du Conseil national de la planification économique et sociale, le PNUD aide la société civile à formuler des propositions. Le Conseil a participé à l'élaboration du document de stratégie de lutte contre la pauvreté et à l'établissement du budget du pays pour 2001.

40. Au Guatemala, le PNUD mène une série d'activités dans les domaines du développement humain, de la réduction de la pauvreté et de la politique budgétaire. Il fournit des données d'information et une assistance technique aux organes publics et aux organisations de la société civile, et encourage les alliances avec ces organisations ainsi qu'avec les établissements d'enseignement et les médias en vue de promouvoir l'élaboration d'un programme commun.

B. Développement agricole

41. Le Groupe régional d'assistance technique pour le développement agricole a poursuivi ses activités au cours de la période considérée. Administré par le PNUD, ce projet est exécuté par la Banque mondiale et financé par le Fonds d'affectation spéciale Banque mondiale/Gouvernement japonais, la Banque interaméricaine de développement, le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et les Gouvernements norvégien et britannique, en plus des contributions en nature qui lui sont versées

und_gen_n0145271_docu_n

par des gouvernements centraméricains. Il continue, en étroite collaboration avec les ministères de l'agriculture, à aider à l'élaboration de politiques et programmes de modernisation du secteur agricole axés sur l'atténuation de la pauvreté et le développement durable.

42. En 2000, le Groupe a mené des activités sur le développement rural, les services financiers ruraux, la décentralisation, la politique commerciale et la condition des femmes et des populations autochtones. Il a également aidé à élaborer et à exécuter des projets d'investissement soutenus par des institutions financières internationales. Il a également aidé à exécuter et évaluer de nombreux projets agricoles en cours dans la région.

C. Santé et nutrition

43. L'Organisation panaméricaine de la santé (PAHO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'emploient à favoriser les objectifs de l'ALIDES (Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale) dans le domaine de la santé. Au cours de la période considérée, son action a concerné la santé, le développement humain, les systèmes et services de soins, l'hygiène, la préservation de l'environnement, et la lutte contre les maladies. L'UNICEF, le Programme alimentaire mondial et le FNUAP s'emploient activement, pour leur part, aux niveaux national et local, à améliorer la santé maternelle et infantile, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, la sécurité alimentaire et la nutrition, et la santé en matière de procréation.

44. Au niveau régional, le système des Nations Unies a contribué à l'élaboration de projets sanitaires parrainés par le Système d'intégration de l'Amérique centrale. Au niveau national, le Honduras a bénéficié du soutien nécessaire pour entreprendre la réforme de son secteur de la santé en mettant l'accent sur des stratégies prioritaires. Au Nicaragua, l'Organisation panaméricaine de la santé, l'OMS et l'UNICEF ont coopéré dans le cadre des systèmes de santé intégrés locaux (PROSILAIS), du programme de vaccination et de promotion de l'allaitement maternel. En El Salvador, l'OMS et l'UNICEF assurent la prestation de services de soins de santé primaires et le contrôle épidémiologique, et le FNUAP assure la formation dans le domaine des ressources humaines et fournit une assistance technique dans le domaine de l'hygiène sexuelle et de la santé en matière de procréation. Au Guatemala, le système des Nations Unies a fourni un soutien dans les domaines du traitement intégré des maladies infantiles courantes, du rétablissement de l'infrastructure sanitaire de base, de la lutte contre le choléra et de l'assistance médicale.

45. La lutte contre le sida constitue un thème interinstitutions important. Le Programme commun des Nations Unies sur le sida (ONUSIDA) joue un rôle déterminant à cet égard en appuyant les plans stratégiques nationaux, en coordonnant les efforts des organismes des Nations Unies et en assurant la liaison avec les organisations non gouvernementales et les membres de la société civile. Sa publication « Appel à l'action » a été lancée lors de la célébration de la Journée mondiale du sida, le 1er décembre 2000.

46. Le système des Nations Unies s'est également attaché à améliorer la sécurité alimentaire. Une politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle a été adoptée pour la première fois au Nicaragua. Le PAM continue, en coopération avec la FAO et le PNUD, à fournir une aide nutritionnelle aux populations victimes de catastrophes naturelles. Des milliers de familles ont bénéficié des activités menées dans le cadre de programmes d'échange de vivres contre du travail, notamment des femmes qui allaitent et des enfants de moins de 5 ans, ainsi que des élèves, dans le cadre de programmes de cantines scolaires. La FAO, la PAHO et le PAM se sont engagés au titre d'un accord de coopération à produire des données nécessaires à l'établissement de cartes de vulnérabilité et au calcul des taux d'insécurité alimentaire. L'Institut de nutrition de l'Amérique centrale et du Panama (INCAP) a contribué à ces efforts, notamment en formant des spécialistes.

47. Dans le domaine des migrations, qui englobent le phénomène des personnes déplacées par suite de catastrophes naturelles et de conditions socioéconomiques défavorables, l'OIM mène au Honduras, au Nicaragua, au Guatemala et au Costa Rica, une série d'actions visant à assurer l'intégration sociale et économique des populations migrantes. La PAHO a conçu avec l'aide de l'Agency for International Development des États-Unis un projet spécial de prestation de services de santé aux populations migrantes du Costa Rica.

D. Finances publiques et croissance économique

48. Les activités du siège sous-régional de la CEPALC à Mexico sont étroitement liées à celles d'ALIDES. Au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport, la CEPALC a aidé l'ALIDES dans le domaine économique, notamment de l'analyse de l'évolution économique, de la modernisation et de la compétitivité des exportations du secteur agricole (sucre, bananes, café), des études sur les incidences fiscales de la libéralisation des échanges et de l'emploi productif des envois de fonds des travailleurs employés à l'étranger à leur famille.

49. La CEPALC se soucie surtout de promouvoir des politiques en faveur de familles et de groupes ethniques à faible revenu et d'intégrer les femmes au développement. Elle a, avec le concours financier de la coopération allemande, organisé des séminaires sur le développement des marchés fonciers au profit des petits producteurs.

50. La CEPALC a également effectué des études visant à favoriser l'intégration économique au sein de l'hémisphère ainsi que le développement du secteur énergétique. Un rapport statistique a été publié sur les hydrocarbures dans l'isthme centraméricain. La CEPALC a également aidé les pays d'Amérique centrale à participer aux travaux du Groupe consultatif tenus à Madrid.

E. Environnement et développement durable

Réduction de la vulnérabilité de l'environnement

51. Au cours de la période considérée, le système des Nations Unies a coordonné, avec les gouvernements et les institutions régionales centraméricaines, la mise en place de mécanismes de prévention et d'atténuation des catastrophes, tant au niveau national que régional. Les équipes de gestion des catastrophes de l'ONU s'emploient à en améliorer la coordination globale et à insérer dans leurs rouages des dispositions relatives à la planification préalable, à l'évaluation, au ciblage et à l'exécution, à la gestion logistique, au financement, à l'établissement de rapports et à l'échange d'informations. Le Programme de formation des Nations Unies à la gestion des catastrophes a entamé une nouvelle série d'activités dans la région à l'intention des organismes du système des Nations Unies et des institutions nationales, à commencer par le Nicaragua. Le PNUD s'attache, en coopération avec des institutions nationales et régionales telles que le Centre pour la coordination de la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale (CEPREDENAC), à étoffer les systèmes législatifs et administratifs nationaux de gestion des catastrophes et des risques et à renforcer les capacités locales. C'est ainsi qu'a été adoptée la première loi sur la prévention et la gestion des catastrophes et établi le Secrétariat exécutif national à la prévention des catastrophes. Une nouvelle législation nationale a été adoptée au Costa Rica, qui a abouti à la formulation d'un plan national de prévention des catastrophes et d'intervention d'urgence. Au Honduras, le PNUD a aidé le Gouvernement à élaborer un programme de renforcement des capacités en vue de la gestion des risques et de la réduction des catastrophes. En El Salvador, le système des Nations Unies a facilité les secours et aidé à la reconstruction après les séismes du début de 2001. La PAHO et l'UNICEF ont coordonné leurs activités de remise en état des adductions d'eau et des centres de soins. Des activités sont actuellement menées dans les domaines de la prévention des catastrophes et des interventions, ainsi que de la décentralisation du système national de secours d'urgence et de la sensibilisation du public aux risques de catastrophe. Au Guatemala, le PNUD, l'UNICEF, la PAHO, le PAM et les Volontaires des Nations Unies facilitent ensemble l'élaboration de politiques gouvernementales et renforcent les capacités locales pour qu'une analyse et une cartographie de la vulnérabilité puissent être intégrées dans les plans de prévention nationaux et locaux.

52. La CEPALC continue d'aider à appuyer les efforts faits aux niveaux régional et national pour évaluer les conséquences des catastrophes naturelles sur les plans économique, social et écologique. À la demande du Premier Ministre de Belize, en octobre 2000, elle a évalué les dégâts causés par le passage du cyclone Keith dans ce pays. La PAHO et l'UNICEF se sont joints à la mission. La CEPALC a également publié un rapport détaillé sur les effets socioéconomiques et environnementaux du tremblement de terre qui s'est produit le 13 janvier 2001 en El Salvador. Elle revoit actuellement sa méthode d'évaluation des dégâts et s'emploie à promouvoir, en association avec la Banque interaméricaine de développement, la gestion des ris-

und_gen_n0145271_docu_n

ques dans leurs aspects socioéconomiques et écologiques.

53. Le Programme alimentaire mondial a renforcé les liens entre l'assistance humanitaire et les secours en cas de catastrophe dans le cadre de la reconstruction au lendemain du passage du cyclone Mitch et d'autres catastrophes naturelles (sécheresses et séismes) qui ont ravagé les pays d'Amérique centrale cette année.

54. Le Guatemala, le Nicaragua et le Honduras ont établi des programmes quinquennaux nationaux dont l'objectif est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire en tenant compte des stratégies gouvernementales de réduction de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté, et surtout de la promotion du rôle et de la condition de la femme. El Salvador exécute actuellement un programme analogue axé sur les cantines scolaires et la planification préalable. Il importe d'organiser des alliances avec l'ONU et les institutions bilatérales et de mieux mettre à contribution les associations et les ONG afin d'étendre l'assistance aux couches les plus démunies de la population en la complétant par d'autres types d'intervention. Ainsi, plus d'un million des plus vulnérables des habitants de ces quatre pays bénéficieront de l'assistance du PAM.

55. Tous les pays de la région d'Amérique centrale sont dotés d'un groupe d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité créé par le PAM, principal moyen permettant d'identifier les zones et populations qui souffrent le plus de l'insécurité alimentaire et d'analyser les problèmes d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité qui se posent dans chacune de ces zones afin de déterminer si l'aide alimentaire du PAM contribuera effectivement à leur solution et, le cas échéant, comment l'utiliser au mieux. Les données fournies par le groupe sont échangées entre entités gouvernementales, organismes des Nations Unies, donateurs bilatéraux et organisations non gouvernementales.

56. L'Amérique centrale est souvent frappée par des catastrophes, des séismes, des éruptions volcaniques, mais aussi par des guerres civiles qui ont des incidences directes sur les populations rurales les plus déshéritées. La nature récurrente de ces événements fait qu'il est difficile pour les pays et leurs populations de se remettre d'un événement avant qu'un autre ne se reproduise. L'un des principaux objectifs des programmes et projets de développement nationaux consiste à permettre aux ménages déshérités vivant dans des zones sujettes aux catastrophes d'investir dans des activités de développement destinées à les rendre moins vulnérables aux sécheresses, aux inondations et au déboisement en utilisant des procédés de conservation des sols et de l'eau dans leurs exploitations agricoles, en investissant dans la formation dans le cadre de projets communautaires de prévision des catastrophes et d'atténuation de leurs effets, et à réagir rapidement aux niveaux national et local en mettant davantage à contribution les collectivités et les autres parties intéressées.

Coopération en vue de créer le couloir biologique méso-américain et le Fonds centraméricain pour le développement durable

57. L'application des dispositions de cette coopération issue de l'ALIDES s'est poursuivie au cours de la période considérée. Le PNUD gère le programme financé à partir de ses fonds propres, les fonds d'affectation spéciale du Fonds pour l'environnement mondial et de Capacités 21, soit un capital d'amorçage d'un montant total d'environ 25 millions de dollars. Le programme du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est pour sa part exécuté par la Banque mondiale, le PNUD et le PNUE. La Commission centraméricaine de l'environnement et du développement en est l'organisme homologue. Les activités ont trait notamment à des partenariats avec la Banque interaméricaine de développement, la coopération allemande et l'Agency for International Development des États-Unis.

58. On estime que 6 à 12 % des ressources qui constituent la diversité biologique dans le monde se trouvent dans la région méso-américaine qui s'étend du golfe de Darién en Colombie à l'isthme de Tehuantepec au Mexique. L'initiative vise à créer un système de couloirs pour protéger la diversité biologique, à atténuer les effets du changement climatique et à promouvoir un développement durable des populations vivant au sein du réseau de couloirs et alentour. Son approche novatrice devrait faciliter la création d'un réseau d'aires protégées et de zones fragiles sur toute l'étendue de l'Amérique centrale, ce qui devrait rendre la région moins vulnérable aux catastrophes à l'avenir.

59. Le Fonds centraméricain pour le développement durable (FOCADES) va être créé dans le cadre de cette initiative et en coordination avec elle. Le Fonds est une entité privée créée par sept gouvernements de la région pour faciliter le financement du volet environnement

de l'ALIDES. Il permettra aux collectivités, aux entreprises du secteur privé, aux organisations non gouvernementales et autres groupes intéressés de faire financer ceux de leurs investissements et programmes qui sont écologiquement rationnels pour promouvoir les objectifs régionaux d'ALIDES en matière de protection de l'environnement.

60. Le capital d'amorçage du PNUD et du FEM sera complété par des fonds de contrepartie versés par les pays de la région et les organismes et institutions de coopération.

VI. Aspects institutionnels et capacité de gestion

61. Les dégâts causés par le passage des cyclones Mitch et Keith et les tremblements de terre qui se sont produits en El Salvador ont donné aux pays de la région et au Système d'intégration des pays d'Amérique centrale une occasion de coopérer dans le cadre d'ALIDES et de renforcer les relations avec la communauté internationale. Les réunions du Groupe consultatif tenues à Stockholm et Madrid ont donné lieu à d'intenses consultations avant, pendant et après les événements. Elles ont permis de souligner que les peuples d'Amérique centrale continuaient à chercher des solutions à leurs problèmes de développement et qu'ils avaient besoin pour cela du soutien généreux de la communauté internationale. Les réunions du Groupe consultatif ont également facilité la coopération des donateurs et de leurs homologues nationaux et sous-régionaux en fonction des priorités de développement des pays bénéficiaires.

62. Des programmes et projets ont été présentés et financés dans le cadre de ces réunions du Groupe consultatif et de leurs activités de suivi. Ce qu'il est important de retenir c'est qu'un processus de restructuration du cadre institutionnel de coopération internationale aux niveaux national et sous-régional est en cours et qu'il vise non seulement à rendre la gestion plus efficace et plus transparente, mais à faire participer la société civile aux décisions. Il importe également de veiller à ce que la coordination soit assurée tant au sein de la région que de la communauté internationale.

und_gen_n0145271_docu_n